

## La teigne

La teigne est une affection cutanée due à un champignon. Cette mycose se développe plus particulièrement sur les jeunes bovins, mais aussi parfois sur les vaches laitières ou allaitantes. Les lésions cutanées caractéristiques de la teigne sont appelées des « darts ».



### La teigne est due à un champignon microscopique

La teigne est causée par un champignon microscopique, *Trichophyton verrucosum*.

La transmission du champignon se fait essentiellement par contact direct (frottement d'un animal sain sur un animal contaminé), mais aussi de façon indirecte, quand un animal sain est en contact l'environnement contaminé (exemple : litière).

Ce champignon est extrêmement résistant sous forme de spores dans l'environnement, pendant plusieurs mois, voire plusieurs années, ce qui explique la transmission des cas de teigne sur les générations de veaux qui se succèdent d'année en année dans un élevage.

La teigne est fréquente chez les vaches, les chevaux, les chèvres et les cochons ; elle est plus rare chez les moutons.

Les jeunes animaux de moins d'un an sont les plus concernés.

Enfin, la teigne est plus fréquente à l'automne et à l'hiver, surtout chez des animaux confinés à l'intérieur.

Tous les animaux mis en contact avec *Trichophyton* ne développent pas la maladie. Les lésions apparaissent en présence de facteurs favorisants : jeune âge, déficience de l'immunité, environnement inadéquat (confinement, mauvaise ventilation, humidité importante, mauvaise hygiène...), carence alimentaire, autre maladie concomitante.

> Le champignon a besoin d'humidité et de chaleur pour se développer.

### Les lésions sont caractéristiques

La teigne se manifeste sous forme de lésions circulaires de 3 cm de diamètre environ, plus ou moins croûteuses, au niveau desquelles les poils tombent et la peau s'épaissit. Ces darts sont indolores et ne causent pas de démangeaisons. Elles sont localisées principalement au niveau de la tête et de l'encolure.

Le diagnostic de la teigne se fait par un prélèvement au niveau d'une dartre, et l'observation du champignon au microscope.

Les lésions de la teigne apparaissent 1 à 6 semaines après le contact avec le champignon. Elles se multiplient pendant 1 à 2 mois, puis régressent spontanément en 1 à 4 mois. Si les lésions perdurent au-delà de ce délai ou ont tendance à récidiver, il faut alors remettre en cause la qualité de l'environnement et/ou suspecter un déficit immunitaire chez les animaux.

### La teigne a des conséquences économiques majeures

La teigne n'est pas une maladie très grave dans la mesure où elle n'entraîne pas la mort des animaux, mais elle peut être responsable de retards de croissance chez les veaux de boucherie ou d'élevage, de baisses de la production laitière et de dégradation de la qualité des cuirs due aux cicatrices lors de leur valorisation dans l'industrie de la tannerie (la perte potentielle de la valeur des cuirs est estimée à 6 à 8%).

Elle peut également affecter les échanges commerciaux (notamment lors de vente à l'exportation de broutards, de génisses laitières ou de vaches en lactation) et le commerce de jeunes veaux mâles (notamment pour leur achat par des sociétés de sélection génétique, ou encore de taureaux reproducteurs).

> La teigne affecte l'aspect esthétique de l'animal.

### La teigne est très contagieuse

La teigne est contagieuse pour les bovins entre eux. Elle se transmet entre les différentes catégories d'animaux d'une même exploitation agricole (les animaux les plus âgés contaminant souvent les plus jeunes...) et en cas d'achat de bovins, d'expositions, de concours...

Mais les animaux peuvent également transmettre la teigne à l'Homme. Chez celui-ci, la teigne se manifeste par des lésions caractéristiques, inflammatoires et souvent suppuratives au niveau des mains, des bras, du visage et de la chevelure. Les personnes les plus fréquemment atteintes sont les enfants, les éleveurs, les professionnels de l'élevage (inséminateurs, vétérinaires, marchands de bestiaux, personnel d'abattoir...).

> La transmission de l'animal à l'Homme peut être directe ou indirecte : il suffit d'avoir une petite blessure et de se frotter sur un objet porteur du champignon pour être contaminé.

En revanche, la teigne n'est pas forcément transmissible entre des espèces différentes, cela dépend du champignon en cause : un chat teigneux (champignon : *Microsporium*) ne transmet pas la maladie à un bovin et inversement alors qu'une chèvre teigneuse (champignon : *Trichophyton*) peut transmettre la teigne à un bovin.

### Des mesures énergiques sont nécessaires pour éradiquer la maladie

La teigne est très difficile à faire disparaître d'un élevage pour deux raisons : les spores du champignon peuvent persister pendant des années dans le milieu environnant et les animaux peuvent être porteurs de la maladie sans développer de symptômes.

Pour espérer éradiquer la maladie, il faut :

- Isoler les animaux malades et, si le temps le permet, les mettre en extérieur, au soleil.
- Pratiquer une mise en quarantaine des animaux entrant dans l'exploitation (animaux nouvellement acquis ou animaux de l'exploitation revenant d'une foire ou d'une exposition où ils auraient pu être en contact avec des animaux malades).
- Traiter immédiatement tout cas de teigne pour stopper la contamination de l'environnement. On peut appliquer une pommade fongicide tous les jours jusqu'à guérison, si les lésions sont peu nombreuses, après avoir brossé les plaques : moins il y a de croûte, mieux le produit pénètre. Si les lésions sont importantes, il est également possible

La teigne

d'asperger les bovins avec un fongicide liquide, quotidiennement, plusieurs jours de suite, en veillant à ce que le produit entre bien en contact avec les lésions. L'application d'un fongicide liquide nécessite certaines précautions de protection : mettre un masque et des gants avant de traiter.

Il existait auparavant une possibilité de traitement par voie orale (griséofulvine), mais elle n'est plus autorisée pour les animaux de rente (problème de résidus).

> *La branche de houx suspendue au-dessus de la stabulation est malheureusement inefficace pour éviter la teigne ! En revanche, l'application d'huile ou de graisse sur les lésions peut empêcher la prolifération des champignons en les privant d'oxygène. Évitez, comme cela se fait parfois, l'application d'huile de vidange : cette méthode peut se révéler toxique pour le bovin et ses productions (veaux, lait, viande...).*

- Nettoyer et désinfecter régulièrement les locaux d'élevage (niches individuelles, nurseries, bâtiments pour les génisses sevrées...) par pulvérisation ou par fumigation afin de détruire les spores. Insister particulièrement sur les auges, les cornadis, les sols, murs et litière, les poteaux et tubulures, les licols, les bétailières, et aussi les vêtements, les bottes...
- Vacciner avec un vaccin vivant atténué (2 injections espacées de 10 à 14 jours par voie intramusculaire). Cette vaccination est particulièrement efficace et ne nécessite pas de rappels annuels si l'ensemble du troupeau a été correctement immunisé la première année ; seuls les veaux nouveau-nés ou les animaux nouvellement acquis seront vaccinés selon le même protocole. Le prix d'une dose est d'environ 5 à 6 € H.T.

> *La vaccination prophylactique (pratiquée de façon préventive) réduit les signes cliniques de la teigne due à *Trichophyton verrucosum*, tandis que la vaccination thérapeutique (pratiquée quand les animaux expriment les signes cliniques de la maladie) permet une guérison 2 fois plus rapide.*

- Vérifier l'équilibre de la ration alimentaire ; la vitamine A en particulier peut aider à la prévention de la teigne car cette vitamine joue un rôle au niveau du développement des cellules de la peau qui forment une barrière protectrice. D'autres oligo-éléments interviennent, comme le magnésium ou le zinc, disponibles en bolus.

> *Les lésions guérissent habituellement seules après quelques mois, le traitement vise à accélérer la guérison et à limiter la contamination aux autres animaux.*